

## Conseil Municipal du 16 octobre 2018

Le seize octobre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Monique PILLUT-BOISSIERE, Gilbert DECOODT, Gilles HATREL, Pierre LEBLOND, Laurent LEBLOND, Hervé GOUBERT, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Carole DEBRUYNE-DELATTRE, Maxime TROMPIER, Stéphanie BRUN, Alexandra AZZOPARDI, Eva GIGAN

Étaient excusés : Jean-Michel MAZIER donne pouvoir à Stéphanie BRUN

Secrétaire de séance : Pierre LEBLOND

### **A - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2018**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2018.

### **B - Délibérations**

Rapport à la délibération n°1 - José DELAMARE :

*Adhésion au dispositif de valorisation des travaux d'économie d'énergie mise en place par la Métropole Rouen Normandie - signature de l'acte de partenariat avec la société Economie d'Energie*

La commune s'est engagée dans une politique volontariste de lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, la loi du 13 juillet 2005 introduit en France le mécanisme des certificats d'économie d'énergie (CEE). Le dispositif mis en place a été réaffirmé par la loi Grenelle 2 et est au centre d'enjeux majeurs dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique.

Ces certificats constituent une des mesures favorisant l'efficacité énergétique. Ce dispositif repose sur l'obligation faite aux fournisseurs d'énergie (désignés comme les « obligés ») de promouvoir ou de réaliser des économies d'énergie. Ces derniers peuvent réaliser eux-mêmes des actions ou acheter des CEE générés par les travaux réalisés par des acteurs dits « éligibles », tels que les collectivités locales.

Ainsi, les travaux visant notamment à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités locales (tertiaire, résidentiel...) peuvent être valorisés sous la forme de CEE. Les maîtres d'ouvrage peuvent ensuite vendre sur le marché ces CEE.

Les actions d'économies d'énergie réalisées sont comptabilisées en « kWh cumac » (Cumac : « cumulé et actualisé »). Cette unité de mesure prend en compte le cumul des économies d'énergie réalisées pendant la période d'efficacité de chaque action.

Les modalités d'obtention des CEE sont relativement complexes, particulièrement pour les petites collectivités. Ainsi le dépôt d'un dossier de demande de CEE est soumis à deux règles contraignantes : la demande doit porter sur un **volume supérieur ou égal à 50 GWh cumac** (pour les opérations standardisées) et le **délai pour déposer une demande est de 12 mois maximum** à compter de la fin des travaux.

Pour cette raison et afin de simplifier l'utilisation du dispositif des CEE par les collectivités membres, la Métropole Rouen Normandie a validé un partenariat avec la société Économie d'Énergie, relatif à la valorisation des opérations d'économies d'énergie, qu'elle propose aux 71 communes la composant ainsi qu'aux personnes morales du territoire. Ce dispositif complète le service de conseil en énergie partagé déployé depuis 2009.

Une convention cadre présentée et validée au Conseil Métropolitain du 18 décembre 2017 de la Métropole Rouen Normandie, détaillent les modalités de mise en œuvre du partenariat devant se dérouler jusqu'à la fin de la quatrième période réglementaire des CEE, soit le 31/12/2020.

Pour être effective, l'adhésion au partenariat doit faire l'objet de la signature, par chaque bénéficiaire, d'un acte de partenariat avec la société Économie d'Énergie.

La Métropole Rouen Normandie apporte à la commune adhérente à ce dispositif :

- une expertise neutre et indépendante,
- une information sur les CEE et le pilotage opérationnel du partenariat,
- et un rôle de « regroupeur » permettant de bénéficier de la valorisation des actions engagées avant l'adhésion à la convention de partenariat.

La société Économie d'Énergie apporte à la commune adhérente :

- des moyens dédiés au partenariat : information et conseil sur les actions éligibles, aide pour intégrer dans les pièces de marchés publics les prescriptions techniques et administratives nécessaires à la collecte des CEE, interface web de montage et de suivi des dossiers ...
- une expertise technique pour identifier les gisements d'économies d'énergie et les solutions énergétiques performantes,
- la prise en charge administrative de la constitution des dossiers de CEE,
- le versement de la contribution financière à la réalisation des opérations d'économies d'énergie éligibles aux CEE. Cette contribution est directement versée à la commune maître d'ouvrage des travaux d'économies d'énergie, excepté dans le cas où la commune sollicite une aide financière auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Métropole (dans ce cas, la prime CEE revient à la Métropole, conformément aux dispositions prises par la Région Normandie). De plus, pour les travaux engagés avant l'adhésion au partenariat cette contribution sera versée à la Métropole Rouen Normandie qui la reversera ensuite à la commune maître d'ouvrage (rôle de regroupeur de la Métropole).

**Il est donc proposé que le Conseil Municipal approuve l'acte de partenariat avec la société Économie d'Énergie, relatif à valorisation de CEE, proposé dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, et autorise le maire à le signer.**

L'adhésion de la commune au dispositif proposé par la Métropole Rouen Normandie ne présente aucun caractère d'exclusivité

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO**

#### ***Décision modificative n°3***

Sylvaine SANTO explique qu'une dépense d'un montant de 27 180.22 € correspondant aux travaux de branchement du centre bourg a été mandatée initialement au bénéfice de la Métropole Rouen Normandie (mandat 513/2016), budgétée au compte 21531 à tort. Le mandat a été annulé. En 2018, cette dépense fait l'objet d'une procédure de régularisation : elle doit être mandatée au compte 2041582 opé-

ration 132. Les crédits prévus au BP 2018, opération 132 compte 21531 pour 27200 € doivent faire l'objet d'une décision modificative pour être transportés au compte 2041582 OP 132.

Sylvaine SANTO précise que l'annexe IV B1.7 « subventions versées dans le cadre du budget » sera complétée par cette subvention, dont l'option pour la neutralisation budgétaire totale est retenue. Cette annexe IV B1.7 complémentaire sera rattachée au BP2018.

Écritures :

***Mandats typés ordre budgétaire***

Compte 6811, chapitre 042, montant : 27 180.22 €

Compte 198, chapitre 040, montant : 27 180.22 €

***Titres typés d'ordre budgétaire***

Compte 28041582, chapitre 040, montant : 27 180.22 € n° d'inventaire BRANCHTCTREBOURG

Compte 7768, chapitre 042, montant : 27 180.22 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO :**

***Rectification d'imputations budgétaires de dépenses budgétées sur un exercice antérieur***

Il est constaté dans l'état de l'actif, deux dépenses comptabilisées à tort au compte 22 :

-l'une correspondant au mandat n°207/2017, compte 2228 « immobilisations reçues en affectation aménagement de terrains » pour un montant de 1172.34 € n° d'inventaire AMENAGTBOURG

-l'autre au mandat n°505/2017, compte 2258 « immobilisations reçues en affectation outillage technique » pour un montant de 230.40 € n° inventaire HOUEMARAICHERE ;

Les factures à l'appui du mandat 207/2017 d'un montant de 1172.34 € concernent des sacs d'écorce de pin et des plantes. Ces deux factures auraient dû être comptabilisées en section de fonctionnement.

La facture à l'appui du mandat n°505/2017 d'un montant de 230.40 € concerne une desherbeuse mécanique. Cette facture aurait dû être comptabilisée au compte 2158.

Il est donc nécessaire de rectifier l'imputation budgétaire de ces dépenses budgétées sur un exercice antérieur. Les écritures suivantes seront passées par le comptable public à savoir :

-débit 1068 montant 1172.34 €

-crédit 2228 inventaire AMENAGTBOURG montant 1 172.34 €

-débit 2158 inventaire 215HOUEMARAICHERE montant 230.40 €

-crédit 2258 inventaire HOUEMARAICHERE montant 230.40 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Rapport à la délibération n°4 - José DELAMARE :**

***Versement à la coopérative scolaire des collèges de Darnétal dans le cadre de l'entente intercommunale***

Dans le cadre de l'entente intercommunale des collèges, José DELAMARE propose le versement à la coopérative scolaire de chaque collège de Darnétal.

Collège Rousseau : 750.00 €

Collège Chartier : 750.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

**Dates à retenir :**

Mercredi 17 octobre 2018 à 11h en mairie : rendez-vous avec le Pôle de proximité de la Métropole au sujet des travaux prévus sur la commune

Mercredi 17 octobre 2018 à 15h en mairie : réunion CMJ préparation atelier Halloween

Mardi 23 octobre 2018 : sortie à l'assemblée nationale du CMJ

Samedi 27 octobre 2018 à 15h30 à la Grange : Après-midi Halloween organisé par le CMJ

Lundi 5 novembre 2018 à 17h30 en mairie : réunion du comité de rédaction des Ronches

Mercredi 7 novembre 2018 à 20h à la Pépinière : Assemblée générale du CFA

Mercredi 7 novembre 2018 : installation d'appareil de mesure de la qualité de l'air dans une classe de l'école élémentaire par la Métropole Rouen Normandie

Samedi 10 novembre 2018 à 10h30 à la Grange : inauguration (enfouissement et réfection de la voirie) du Bois-Breton

Dimanche 11 novembre 2018 à 11h : commémoration de l'armistice - départ à 11h de la mairie

Samedi 17 novembre 2018 à la Pépinière : soirée dictée organisée par le CFA

Mardi 20 novembre 2018 à 18h30 en mairie : Conseil municipal

Jeudi 22 novembre 2018 à 18h30 en mairie : réunion de la Commission Solidaire et Sociale

Samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 14h30 à la Pépinière : Après-midi jeux et colis des anciens

Vendredi 7 décembre 2018 : élection du CMJ

Samedi 8 décembre 2018 : Téléthon organisé par le CFA

Lundi 10 décembre 2018 à 14h30 à la Pépinière : Noël des écoles

Mardi 18 décembre 2018 : PPMS risque attentat aux écoles

Mardi 18 décembre 2018 à 18h30 en mairie : Conseil municipal

Jeudi 20 décembre 2018 à 18h30 en mairie : Noël du personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.